

# **ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT**

## **CONCOURS INTERNE 2021 - ACADEMIE DE RENNES**

### **RAPPORT DE JURY**

#### **1. LE CONCOURS :**

##### CONDITIONS D'ACCES :

Il s'agit d'un concours sur titres, défini par l'article 8 du décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012. Les candidats doivent être titulaires du diplôme d'État d'assistant de service social. Le concours est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, en position d'activité, de détachement ou de congé parental à la date de l'épreuve orale du concours. Les candidats doivent justifier d'au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

##### MODALITES DE L'EPREUVE :

Elles sont définies par l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État.

Il s'agit d'une épreuve unique, soit une épreuve orale consistant en un entretien avec le jury, d'une durée de 30 minutes. Pour conduire à cet entretien, le jury dispose du dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) constitué par le candidat.

Cette épreuve est notée de 0 à 20 et affectée d'un coefficient 1. Nul ne peut être déclaré admis s'il obtient une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.



## ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **2. LES CANDIDATS :**

#### STATISTIQUES :

Nombre d'inscrits : 19

Nombre de candidats ayant retourné leur RAEP : 12

Nombre de dossier refusés : 1

Nombre de candidats présents à l'oral : 8

Nombre de candidats admis : 4

Un dossier a été éliminé pour différentes raisons : absence de signature de l'employeur, candidat ne respectant pas les conditions d'accès au concours...

#### NOTES :

Note la plus haute : 18.5

Note la plus basse : 10

Note moyenne : 15.15

### **3. APPRECIATION DU JURY :**

De manière générale, le jury souligne que le niveau des candidats convenait à ses attentes. Les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle étaient de bonne facture et permettaient au jury de souligner les points forts et les faiblesses de chaque candidat. Le temps imparti pour l'exposé oral était généralement maîtrisé. Il est à noter que certains candidats n'avaient pas intégré la consigne de la présentation sans support.

Le jury s'est attaché à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel et des missions dévolues.

#### **Les principales qualités relevées lors de l'entretien :**

- La plupart des candidats ont apporté une attention à la présentation des pièces constituant le RAEP.
- Le plan de l'exposé annoncé en introduction était structuré.
- Une bonne connaissance des partenaires en EPLE, de l'institution et des différents services sociaux de l'Education nationale.
- La capacité à répondre aux questions avec conviction, de façon naturelle et fluide mais aussi de manière précise et concise.
- L'aptitude au dialogue et la réactivité des candidats face à des sujets qu'ils ne maîtrisent pas dans leur totalité mais dont l'expérience fait la différence.



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **Les principaux défauts relevés lors de l'entretien :**

- L'absence de préparation de la présentation orale et une part d'improvisation qui donnent un exposé décousu qui manque d'intérêt : le fait d'avoir une expérience professionnelle au sein du ministère de l'Éducation nationale n'est pas suffisant pour s'assurer de la réussite au concours.
- Le manque de concision pour répondre à des cas concrets posés par le jury.
- L'étendue des missions exposées dans les 3 circulaires correspondant aux 3 services sociaux de l'EN n'était pas toujours bien maîtrisée, ce qui est indispensable pour réussir ce concours.
- L'exposé parfois trop descriptif chez certains candidats. Ceux-ci se contentaient d'apporter la preuve qu'ils étaient de bons professionnels mais les réponses manquaient d'analyse et de développement, faute d'argumentation structurée.
- Quelques candidats n'ont pas su se démarquer et montrer qu'ils avaient compris comment pouvait s'inscrire leurs actions dans l'environnement institutionnel (relations entre les personnels de direction, les directions académiques et les services de protection de l'enfance notamment).
- Quelques candidats ont encore des difficultés à faire référence au cadre réglementaire (secret professionnel, partage d'information à caractère secret). Il est par ailleurs inacceptable de ne pas connaître le statut du fonctionnaire (droits, obligations).

### **En conclusion**

Il convient de rappeler qu'au-delà des connaissances dites académiques, il est extrêmement important de savoir contextualiser son action, établir des liens entre les pratiques professionnelles et les textes réglementaires.

Les candidats admis, ou inscrits sur liste complémentaire, ont su démontrer leurs capacités à mettre leur qualification et expériences professionnelles au service des missions qui leurs seraient confiées, en exposant clairement leur motivation et leur compréhension de l'environnement institutionnel.

Abdelwahed MALIKI  
IUT de Rennes  
Université Rennes 1  
Président du jury